

Autorisation pour l'installation d'une antenne individuelle

Je _____ demeurant au _____

Demande autorisation pour l'installation d'une antenne de télédistribution individuelle. Je comprends que je suis responsable de l'installation de cette antenne et que tous bris dus à une installation non conforme aux prescriptions techniques me seront facturés.

Il est strictement interdit d'installer des antennes individuelles sur les toitures et le parement du bâtiment.

Instructions d'installation

- **Installation sur le balcon (sur le garde-corps ou sur une installation temporaire)**

Il est interdit de percer des trous dans les garde-corps en raison des bris occasionnés et des risques pour la sécurité dus à l'affaiblissant des composantes. Il est interdit de percer des trous dans les planchers du balcon en raison des risques de pourriture.

Les installations sur les garde-corps doivent être faites avec des assemblages serrés sans percement et qui peuvent être enlevés facilement sans occasionner de bris.

Les antennes peuvent aussi être fixées sur des supports autonomes lestés avec un poids, telle une base préfabriquée en béton.

L'installation doit être faite de façon solide et sécuritaire pour résister au vent et ne doit comporter aucun risque de tomber.

- **Installation sur un poteau à côté du bâtiment**

L'antenne parabolique peut être fixée à un poteau de bois (100 mm X 100 mm), enfoncé solidement dans le sol à proximité de l'immeuble.

Le locataire devra obtenir la confirmation de l'O.M.H. qu'il n'y a pas de problèmes pour l'installation exacte avant de creuser.

- **Percement et étanchéité**

Il est interdit de percer le cadre des fenêtres ou des portes pour faire entrer un câble dans le bâtiment. Il est préférable de la faire passer entre le cadre et le mur du bâtiment, dans l'espace où se trouve le scellant. Il est recommandé de consulter l'O.M.H. avant d'effectuer ce type de percement compte tenu des bris que cela pourrait occasionner à l'immeuble.

Dans tous les cas où le câble doit entrer dans le bâtiment, il faut prévoir des boucles d'égouttement afin de permettre à l'eau de s'égoutter et ainsi éviter qu'elle ne pénètre dans le mur. Pour faire une boucle, il suffit de descendre le câble à environ 100 mm plus bas que le trou et de remonter le câble en boucle pour rejoindre le trou.

Les trous doivent être faits le plus petit possible et de façon non apparente.

Tous les trous doivent être scellés avec un produit d'étanchéité à base de silicone et de polyuréthane compatible avec les produits et les matériaux en présence sur le bâtiment.

Locataire

Date